

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 18 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yvan CARRET

Date convocation : 07/05/2024

5 ► VENTE D'EAU EXCEPTIONNELLE AU SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

Monsieur le Maire informe que pendant la sécheresse de 2023, la commune de SAILLANT a dû fournir de l'eau potable au SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE. En effet, sans cette aide, quelques foyers alimentés par le SIAEP n'auraient pas eu accès à l'eau potable.

Cette aide a été possible grâce à l'interconnexion réalisée en 2021 entre le SIAEP et la commune de SAILLANT.

Il convient que la commune de SAILLANT émette un titre pour le paiement de cette eau par le SIAEP.

Il propose de facturer cette consommation 0,85 € le m³ (prix similaire à celui payé par les consommateurs de plus de 120 m³ en 2023).

Ce titre sera à imputer au compte 7011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ charge Monsieur le Maire d'émettre un titre à l'attention du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE pour le paiement de cette eau.

↳ accepte la proposition de tarif de Monsieur le Maire, soit 0,85 € le m³. La vente de cette eau doit rester exceptionnelle.

↳ donne tout pouvoir au Président pour signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel ROCHE

